



Séance du 10 avril 2024

L'an deux-mil-vingt quatre, le dix du mois d'avril, à seize heures, le Comité Syndical du SIVU du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Karine Dasquet.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	5	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mme DASQUET Karine, Mme JOUSSELIN Nadine, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne

**Procurator(s) :**

Mme CROUZET Francine donne pouvoir à Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne, M. LABOUDIGUE Francis donne pouvoir à M. RAFFIN Michel

**Étai(en)t absent(s) :**

M. DUPOUY Jean-Louis

Date de la convocation
27 mars 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme CROUZET Francine, M. LABOUDIGUE Francis

Date d'affichage
29 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Mme JOUSSELIN Nadine

_____
et publication du
_____

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme DASQUET Karine, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 29 mars 2023

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	9 523,58
- un excédent reporté de :	60 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	69 523,58
- un excédent d'investissement de :	477 479,46
- un excédent des restes à réaliser de :	379 036,76
Soit un excédent de financement de :	856 516,22
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	69 523,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 143,48
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	46 380,10
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	477 479,46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé la Présidente et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Léon

la Présidente DASQUET Karine

le(s) secrétaire(s) de séance

